

Nouveau tarif 18 juin 2013

Acte au long régulier	124 \$
Avis d'adresse	44 \$
Acte au long incluant un numéro d'avis d'adresse référé	168 \$

Radiations			
BASE	MENTIONS À RADIER	SURCHARGE MENTIONS	TOTAL
139 \$	1	0 \$	139 \$
139 \$	2	88 \$	227 \$
139 \$	3	176 \$	315 \$
139 \$	4	264 \$	403 \$
139 \$	5	352 \$	491 \$
139 \$	6	440 \$	579 \$
139 \$	7	528 \$	667 \$
139 \$	8	616 \$	755 \$
139 \$	9	704 \$	843 \$
139 \$	10	792 \$	931 \$
139 \$	11	880 \$	1 019 \$
139 \$	12	968 \$	1 107 \$
139 \$	13	1 056 \$	1 195 \$
139 \$	14	1 144 \$	1 283 \$
139 \$	15	1 232 \$	1 371 \$
139 \$	16	1 320 \$	1 459 \$
139 \$	17	1 408 \$	1 547 \$
139 \$	18	1 496 \$	1 635 \$
139 \$	19	1 584 \$	1 723 \$
139 \$	20	1 672 \$	1 811 \$

Consultation de documents "papier" en BPD	6 \$/jour
--	-----------

Consultation en BPD sur un poste public (incluant copie régulière)		
Registre	Lot/Nom	4 \$
Acte	Par acte	4 \$
Plan	Par lot	4 \$

Copie tirée par nous sur poste privé	
Copie non certifiée	19 \$
Surcharge pour certifier cette copie	13 \$
Total pour copie certifiée tirée du système	32 \$

Frais pour la consultation en ligne des documents

PRODUITS ET SERVICES	Unité de tarification	AU BPD			À DISTANCE			
		Registre foncier	Rénovation cadastrale	Total au BPD	Registre foncier	Rénovation cadastrale	Total à distance	
Inscription	Réquisition d'inscription de droit (acte au long)	Par acte, extrait, avis ou document résumé par le sommaire	74 \$	50 \$	124 \$	64 \$	50 \$	114 \$
	Préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier	Par préavis + par lot ou par partie de lot	74 \$ + 9 \$	---	74 \$ + 9 \$	64 \$ + 9 \$	---	64 \$ + 9 \$
	Réquisition de radiation	Par réquisition d'inscription à radier	89 \$	50 \$	139 \$	79 \$	50 \$	129 \$
		Par inscription additionnelle à radier	58 \$	30 \$	88 \$	48 \$	30 \$	78 \$
	Avis d'adresse (par adresse ou par référence à un avis déjà publié), renouvellement de l'inscription d'une adresse, référence omise à un avis d'adresse	Par adresse de bénéficiaire	44 \$	---	44 \$	44 \$	---	44 \$
	Modification d'une référence à un avis d'adresse	n/a	---	---	---	---	---	---
	Modification dans l'adresse ou dans le nom des personnes visées à l'article 3022 du Code civil	n/a	---	---	---	---	---	---
	Radiation ou réduction de l'inscription d'une adresse	n/a	---	---	---	---	---	---
Autres inscriptions selon article 6 du tarif (quelques exemples) : ▪ Avis de vente par le Shérif ▪ Certificat du procureur général énonçant qu'une hypothèque en faveur de l'État est éteinte ou réduite ▪ Avis signifié en vertu de l'article 813.4 du Code de procédure civile	Aucun droit n'est exigible pour l'inscription des documents prévus à l'article 6 du tarif des droits relatifs à la publicité foncière							
Consultation	Consultation dans les BPD de documents non numérisés (index des noms – selon le cas)	Par personne / par jour ou fraction de jour	6 \$	---	6 \$	---	---	---
	Consultation à l'écran : ▪ d'un registre ▪ d'un acte ▪ d'un plan ▪ d'un cardex	Par lot / nom, etc.	4 \$	---	4 \$	1 \$	---	1 \$
		Par acte	4 \$	---	4 \$	1 \$	---	1 \$
		Par lot	4 \$	---	4 \$	1 \$	---	1 \$
		Par cardex	---	---	---	---	---	---
Autres	État certifié des droits (certificat de recherche)	Par état / par inscription contenue	13 \$	---	13 \$	13 \$	---	13 \$
	Demande de copie non certifiée (transmis par télécopieur + surcharge)	Par document	19 \$ (+19)	---	19 \$ (+19)	19 \$ (+19)	---	19 \$ (+19)
	Demande de copie certifiée (copie non certifiée + surcharge)	Par document	19 \$ + 13 \$	---	19 \$ + 13 \$	19 \$ + 13 \$	---	19 \$ + 13 \$
	Recherche téléphonique	n/a	Ce service n'est pas offert					

Augmentation des tarifs des droits relatifs à la publicité foncière

Québec le 17 juin 2013 - La Direction générale du Registre foncier vous informe que le tarif des droits relatifs à la publicité foncière augmentera à compter de demain le 18 juin 2013. Cette hausse résulte de l'entrée en vigueur de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 qui modifie les articles 1 à 5 de l'Annexe I de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

En conséquence, le tableau ci-dessous vous précise quels sont les tarifs qui seront perçus pour l'inscription des réquisitions à compter de demain.

Pour connaître la résultante sur la tarification des produits et services du Registre foncier dans son ensemble incluant les montants perçus pour la rénovation cadastrale, consultez le sommaire .

Tarif des droits relatifs à la publicité foncière		En BPD	Total en BPD	À distance	Total à distance
Réquisition d'inscription de droit (acte au long)	Par acte, extrait, avis ou document résumé par le sommaire	74 \$	124 \$	64 \$	114 \$
Préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier	Par préavis + par lot ou par partie de lot	74 \$ + 9 \$	74 \$ + 9 \$	64 \$ + 9 \$	64 \$ + 9 \$
Réquisition d'inscription de radiation	Par réquisition d'inscription à radier	89 \$	139 \$	79 \$	129 \$
	Par inscription additionnelle à radier	58 \$	88 \$	48 \$	78 \$
Avis d'adresse (par adresse ou par référence à un avis déjà publié), renouvellement de l'inscription d'une adresse, référence omise à un avis d'adresse	Par adresse de bénéficiaire	44 \$	44 \$	44 \$	44 \$

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Service d'assistance à la clientèle de Foncier Québec

Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)

Ligne sans frais : 1 866 226-0977 (au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick)

Télécopieur : 418 528-8721

Courriel : assistance.clientele@mrnf.foncierquebec.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Mercredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30